

Dossier – Politiques d'investissement du bloc communal 2014-2018

NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF, THOMAS ROUGIER, OFGL

En 2018, les collectivités locales prises dans leur ensemble (y compris syndicats) ont investi 60,4 Md€, le plus souvent (80 %) de manière directe pour des équipements leur appartenant, mais aussi de manière indirecte (20 %), par exemple en subventionnant des tiers, notamment des collectivités (*annexe 2D*).

Ces investissements sont majoritairement portés par les communes et leurs groupements à fiscalité propre (68 % des équipements directs réalisés). De ce fait, les cycles observables sur le bloc communal ont une incidence directe sur l'effort d'investissement de l'ensemble du secteur public local.

À la veille des élections municipales et intercommunales de 2020, ce dossier propose de dresser un bilan de l'effort d'investissement de ce bloc communal. À cette fin, il présente d'abord l'ensemble des données récentes sur le sujet, le poids respectif des différents acteurs et la nature de leurs interventions. Ensuite, il analyse les modalités de financement de ces investissements sur le mandat actuel (2014-2018). Une troisième partie détaille sur une longue période les cycles observables en qualifiant le dernier par rapport aux précédents. Enfin, ce dossier rappellera qu'il y a derrière ces données d'ensemble des disparités fortes dont certains facteurs explicatifs sont connus.

1. État des lieux 2018, niveaux, acteurs et finalités

En 2018, les dépenses d'investissement consolidées du bloc communal, budgets principaux et annexes consolidés, s'élèvent à 37,2 Md€, portant à 172,0 Md€ le volume réalisé sur la période 2014-2018 (*tableau 1*). Depuis les élections municipales de 2014, le montant moyen des investissements réalisés est de 34,4 Md€ par an.

TABLEAU 1 – DÉPENSES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL

en milliards d'euros

	Communes				Groupements à fiscalité propre				Bloc communal	
	BP	BA	Flux BP-BA	BP et BA (1)	BP	BA	Flux BP-BA	BP et BA (2)	Flux com- GFP (3)	BP et BA (1)+(2)-(3)
2018										
Dépenses d'investiss^t hors remb. de dette	22,16	1,64	0,14	23,67	9,33	4,93	0,22	14,05	0,54	37,18
Équipements	19,96	1,57	0	21,53	6,80	4,36	0	11,16	0	32,69
Subventions versées	1,26	0	0,07	1,19	1,74	0,04	0,11	1,66	0,54	2,31
Autres dépenses	0,95	0,07	0,06	0,95	0,80	0,53	0,10	1,22	0	2,18
Cumul 2014-2018										
Dépenses d'investiss^t hors remb. de dette	103,80	9,51	0,70	112,61	43,21	19,70	0,97	61,94	2,59	171,96
Équipements	92,72	8,89	0	101,61	30,60	18,04	0	48,64	0	150,25
Subventions versées	6,10	0,03	0,42	5,71	8,41	0,18	0,52	8,08	2,59	11,19
Autres dépenses	4,99	0,58	0,27	5,29	4,20	1,48	0,45	5,23	0	10,52

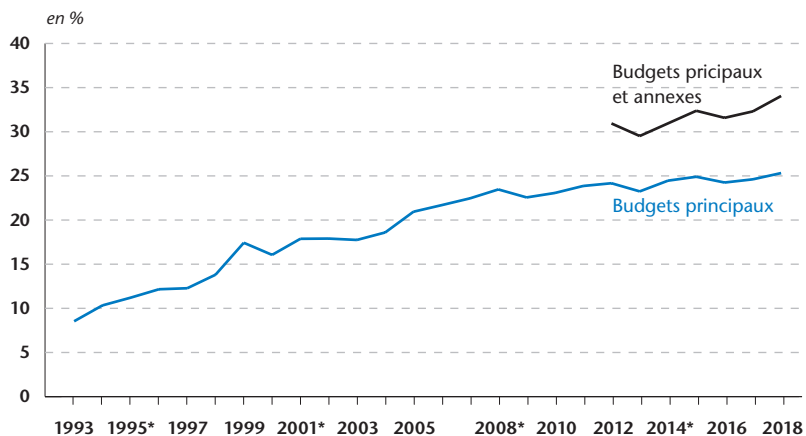
BP : budgets principaux ; BA : budgets annexes.

Source : OFGL, traitements DGCL à partir des données DGFIP.

En 2018, près de 88 % de ces dépenses sont constituées d'investissements directs (équipements), et 12 % correspondent à des subventions ou dépenses d'investissement indirectes. Les dépenses d'équipement sont portées pour plus d'un tiers (34 %) par les groupements à fiscalité propre. Ces derniers ont pris de l'importance au cours du mandat actuel puisqu'ils représentaient 30 % des dépenses d'équipement du bloc communal en 2013.

L'analyse des seuls budgets principaux, qui permet d'observer cette montée en puissance sur une plus longue période, montre que les groupements à fiscalité propre sont passés de moins de 9 % des équipements du bloc communal réalisés en 1993 à plus de 25 % en 2018 (*graphique 1*).

GRAPHIQUE 1 – POIDS DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE
DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU BLOC COMMUNAL



* Années d'élections municipales.

Source : OFGL, à partir des données DGFIP et DGCL.

Une partie des investissements passe par ailleurs par les syndicats intercommunaux dont les dépenses hors remboursements de dette s'élèvent à 6,8 Md€ en 2018 (y compris budgets annexes), 91 % étant des dépenses d'équipement direct (*annexe 2C*).

La répartition des dépenses d'investissement selon leur fonction de destination est différente selon le type de budget qui les finance (*annexe 2F*). Sur la base des **budgets principaux** des communes de plus 3 500 habitants et des groupements à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants, les investissements réalisés concernent en 2018 prioritairement la voirie (16 %), l'aménagement urbain comprenant l'éclairage et les espaces verts (15 %), l'enseignement (11 %), le secteur du sport et de la jeunesse (10 %), la culture (6 %) et les bâtiments d'administration générale (13 %).

Les autres compétences structurantes du bloc communal en matière d'investissement se retrouvent dans l'analyse des **budgets annexes**, spécialisés dans des fonctions différentes. Ainsi, en 2018, l'eau et l'assainissement représentent 51 % des réalisations des budgets annexes, le transport 26 % et les activités économiques – incluant l'aménagement des zones d'activité – 13 %. Les budgets annexes représentent 18 % des dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2018, soit près de 27 Md€ en cinq ans.

Par ailleurs, certaines interventions liées aux compétences communales sont portées par des **syndicats**. Ainsi, 34 % des investissements des SIVU concernent l'eau et l'assainissement, 28 % la production et distribution d'énergie, 13 % les transports et 11 % la collecte et le traitement des déchets.

Toutes fonctions confondues, on peut aussi considérer les dépenses d'équipement **selon leur nature**. En 2018, 39 % concernent des constructions (bâtiments, gros entretiens ou créations), 33 % correspondent à l'amélioration ou l'extension des réseaux (y compris la voirie), 8 % sont des acquisitions ou aménagements de terrains, alors que 7 % sont dédiés aux biens meubles (machines, véhicules...). Les 12 % restants correspondent à d'autres dépenses ou à des dépenses non ventilées.

En 2019, les premières exploitations des budgets primitifs indiquent que les communes et groupements à fiscalité propre affichent des croissances de leurs investissements autour de + 9 %. Si les inscriptions aux budgets primitifs doivent être interprétées avec prudence, elles constituent cependant un indicateur des ambitions pour cette dernière année de plein exercice avant les élections de 2020.

2. Modalités de financement des investissements depuis 2014

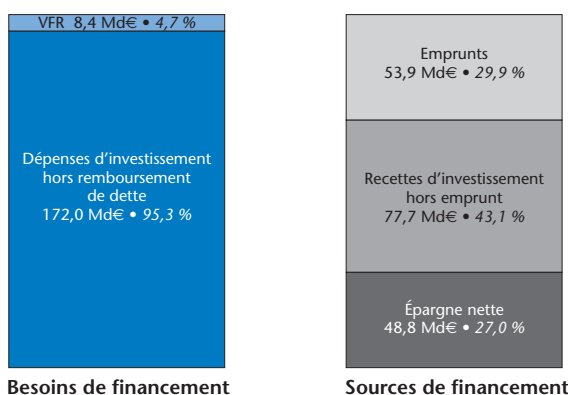
Sur la période 2014-2018, le bloc communal présente un niveau d'investissement consolidé de 172,0 Md€ (*tableau 1*) auquel s'ajoute une variation de fonds de roulement de 8,4 Md€ pouvant correspondre à des investissements à venir.

En moyenne sur ces cinq années, ils sont financés par les excédents de la section de fonctionnement après remboursement de la dette (épargne nette, 27,0 %), l'emprunt (29,9 %) et les autres recettes d'investissements (43,1 %) (*graphique 2*).

Sur la période étudiée, le poids de chacune de ces sources de financement a évolué, notamment sur la dernière année (*graphique 3*).

L'emprunt est la composante la plus stable, autour de 30 % des financements, mais 2018 échappe à cette stabilité. En effet, malgré une croissance des dépenses, cette dernière année affiche une baisse du recours à l'emprunt, le poids de ces financements externes passant à 28 %. Ainsi, pour la première fois sur la période, la part des emprunts est moins importante que celle de l'épargne nette, qui n'a cessé de progresser entre 2014 et 2018, passant de 24,0 % à 29,4 %.

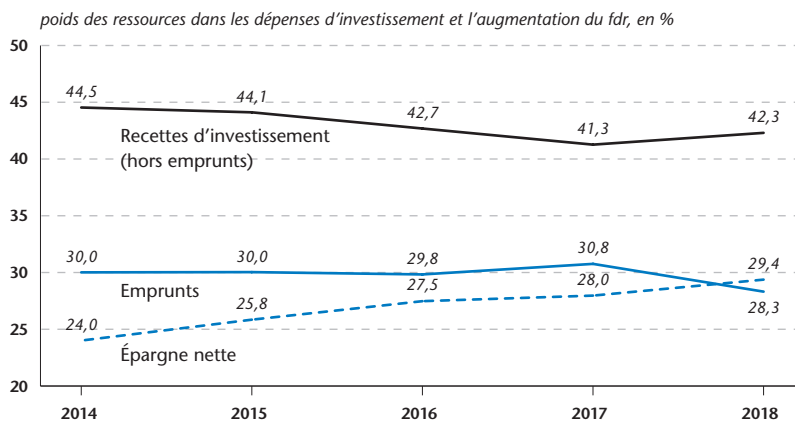
GRAPHIQUE 2 – SCHÉMA DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL, CUMUL SUR 2014-2018



VFR : variation du fonds de roulement.

Source : traitement : OFGL, données DGFIP-comptes de gestion (budgets principaux et annexes).

GRAPHIQUE 3 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS BLOC COMMUNAL BP ET BA



Source : OFGL, données DGFIP, traitements DGCL-DESL. En 2014, les moyens de financement sont complétés par une ponction sur fdr (fonds de roulement), l'équivalent de 1,4 % des investissements.

Enfin, la part de la principale source de financement, que constituent les recettes d'investissement hors emprunt, a de son côté interrompu en 2018 sa baisse continue observée sur les trois premières années du mandat, et représente de nouveau plus de 42 % des financements.

Près du quart de ces recettes d'investissement est constitué du FCTVA, dont les évolutions sont corrélées à celles des dépenses d'équipement réalisées.

Elles regroupent par ailleurs les dotations et subventions perçues, les premières principalement en provenance de l'Etat, les secondes des régions et départements. Elles comprennent aussi les cessions d'immobilisations, 3,0 Md€ en 2018, qui affichent une progression de 1,9 % par rapport à 2017 (tableau 2). Après avoir diminué de 26 % entre 2011 et 2014, ces cessions ont augmenté tout au long du mandat actuel (+ 40 % en quatre ans, soit + 850 M€) et leur poids dans le financement de l'investissement a progressé. Ces ressources représentent, en 2018, l'équivalent de 8 % des dépenses d'investissement hors remboursements de dette, contre 6 % au début de la mandature.

TABLEAU 2 - PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE BLOC COMMUNAL

en milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communes	2,18	2,11	1,78	1,94	2,15	2,4	2,56
Évolution N/N - 1	- 12,3 %	- 3,5 %	- 15,6 %	+ 9,3 %	+ 10,6 %	+ 11,8 %	+ 6,7 %
Groupements à fiscalité propre	0,51	0,39	0,35	0,43	0,34	0,52	0,41
Évolution N/N - 1	+ 33,0 %	- 24,4 %	- 10,3 %	+ 23,9 %	- 21,3 %	+ 53,4 %	- 20,3 %
Bloc communal	2,70	2,49	2,13	2,37	2,49	2,92	2,98
Évolution N/N - 1	- 6,3 %	- 7,5 %	- 14,8 %	+ 11,7 %	+ 4,8 %	+ 17,4 %	+ 1,9 %

Source : traitements OFGL, données DGFIP. Budgets principaux et annexes.

En matière de dotations versées par l'État, le renforcement des mécanismes d'accompagnement des investissements publics locaux (DETR, DSIL) a soutenu la reprise : les subventions au titre de la DETR enregistrées dans les comptes de gestion des communes ont, par exemple, augmenté de 16 % en 2017 et de 29 % en 2018.

Une étude du Département des études et des statistiques locales de la DGCL¹ a démontré leur impact. D'une part, l'existence d'une dotation entraînerait bien un investissement plus important, surtout pour les plus petites communes.

D'autre part, à partir d'un modèle qui compare entre elles les seules communes bénéficiant d'une dotation, l'étude constate que « quand une commune bénéficie d'une dotation de 10 €/habitant plus élevée que la dotation d'une autre commune de même taille et de même profil, sa dépense d'équipement est supérieure de 22 €/hab. à la dépense d'équipement de cette autre commune similaire en tous points. Autrement dit, un écart de dotation entre deux communes similaires va de pair avec un écart 2,2 fois plus fort de leurs niveaux d'investissement (par habitant) ». Cet effet est par ailleurs d'autant plus marqué que la commune dispose d'un taux d'épargne faible et d'un taux d'endettement faible. Selon les auteurs, « la dotation vient en quelque sorte suppléer l'absence d'épargne, mais ne fonctionne pour lancer l'investissement que si la commune n'est pas trop endettée ».

Parallèlement, les subventions versées par les régions et les départements au bloc communal s'élèvent à environ 2,3 Md€ en 2018²; 61 % sont départementales et 39 % régionales. Pour la première fois sur le mandat, elles progressent en 2018, de + 14 % dans les régions et + 6 % dans les départements pour un total de + 8,9 %. Cette évolution, proche de celle des dépenses d'équipement du bloc communal, permet de maintenir le taux de couverture de ces dépenses par les subventions des régions et départements à 7,1 % en moyenne, après avoir atteint 9,6 % en 2015 durant la période de fort repli des investissements du bloc communal.

Le poids des subventions est particulièrement marqué pour les plus petites communes, dont un certain nombre de projets est conditionné à l'obtention d'un accompagnement départemental ou régional³.

En cumul, sur les cinq premières années de la mandature actuelle, les départements et régions ont accompagné le bloc communal à hauteur de, respectivement, 7,6 Md€ et 4,8 Md€.

1. « L'investissement des communes et son financement », BIS n° 127, DGCL, décembre 2018.

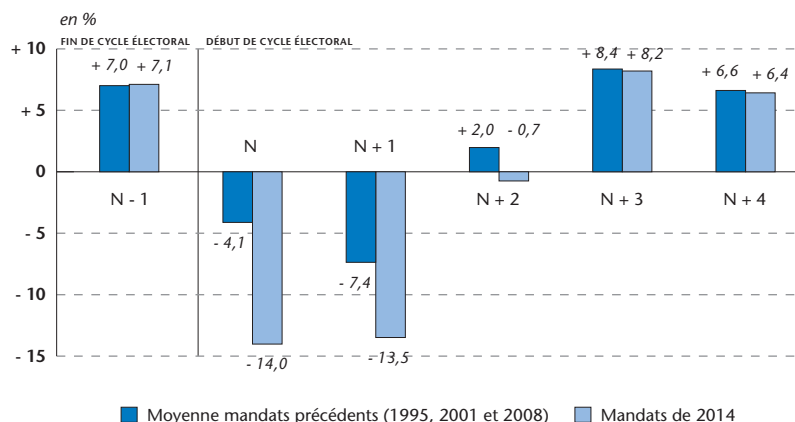
2. Sans comptabiliser les flux vers les syndicats qui peuvent être estimés à 0,6 Md€ (- 3 % en 2018).

3. Cf. *Cap sur* n° 1, OFGL, « Cap sur les subventions d'équipement versées entre collectivités locales », mars 2018.

3. Le cycle actuel au regard des précédents

L'observation sur une longue période des investissements du bloc communal permet de confirmer l'existence de cycles liés au calendrier électoral. Les réalisations, et donc les dépenses associées, baissent l'année des élections (N) et la première année pleine de la mandature (N + 1), puis repartent légèrement en deuxième année pleine (N + 2) avant d'afficher des croissances plus nettes lors des trois exercices suivants. Ces effets de cycle sont moins marqués pour les plus petites communes¹. Analysé à partir des dépenses d'équipement des budgets principaux du bloc communal en euros constants, le cycle de la mandature actuelle suit globalement le schéma « classique » tout en présentant des caractéristiques propres (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 – ÉVOLUTION EN VOLUME DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES ET GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE EN FONCTION DU MANDAT (N = ANNÉE ÉLECTORALE)



Lecture : la position dans le cycle électoral est signalée en fonction de l'année des élections (N). N + 1 = année suivant l'élection (2015 pour le mandat actuel).

Ce graphique diffère de celui présenté dans l'analyse du bloc communal : il décrit les seules dépenses d'équipement, intègre le mandat 1995 et est en euros constants (déflaté par l'indice des prix de la FBCE).

Sources : traitements OFGL, données DGCL à partir de DGFIP. Budgets principaux.

Ainsi, les baisses lors de l'année de l'élection et la suivante (N et N + 1) furent nettement plus marquées en 2014 et 2015 que sur la moyenne des trois mandatures précédentes, plus de deux fois plus fortes en cumul sur les deux exercices. Ce constat intervient dans un contexte spécifique marqué par les baisses des dotations de fonctionnement versées aux collectivités, les incertitudes liées à la réorganisation territoriale et par un niveau d'investissement sur le mandat précédent particulièrement important.

Autre spécificité de la mandature actuelle, la reprise habituellement constatée dès la deuxième année pleine de mandat (N + 2) a été retardée et décalée à la troisième année (2017). En cela, le mandat actuel se rapproche

1. Cf. « L'investissement communal dans le cycle électoral », BIS n° 66, DGCL, avril 2009 et « L'investissement des communes et son financement », n° 127, décembre 2018.

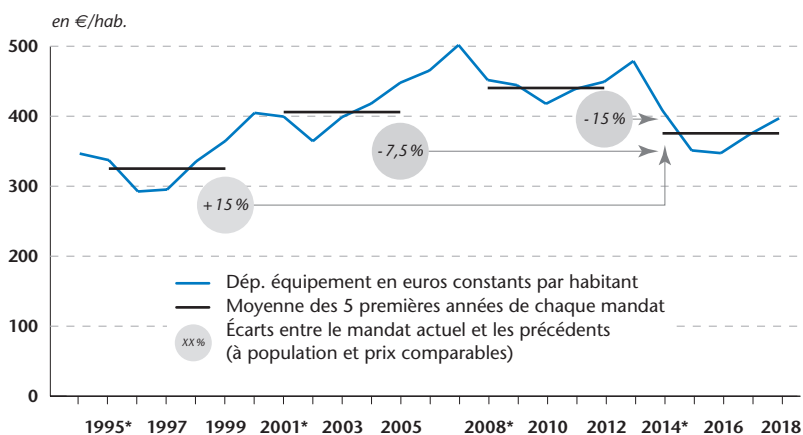
du mandat 2008 durant lequel les investissements avaient baissé en 2010 (N + 2). Néanmoins, l'explication était à l'époque liée au plan de relance post-crise (avancement d'une année dans le délai de perception du FCTVA pour les collectivités qui maintenaient leurs investissements) qui avait préservé les investissements en 2009 et décalé le recul sur 2010.

En revanche, les troisième et quatrième années pleines du mandat débuté en 2014 présentent des taux d'évolution très proches de ceux constatés en moyenne sur cette même période des cycles précédents : en euros constants, + 8,2 % en 2017 (N + 3), proche d'une moyenne antérieure à + 8,4 %, et + 6,4 % en 2018 (N + 4), pour + 6,6 % sur les mandatures précédentes.

Au final, en volume, les cinq premières années du mandat actuel affichent un montant inférieur de 12 % à celui de la mandature précédente, équivalent à la mandature de 2001 et supérieur de 29 % à celle de 1995. Cette comparaison entre mandatures nécessite par ailleurs de neutraliser, en plus des effets prix, l'évolution de la population qui a été de plus de 13 % sur cette période de 23 ans.

À prix et population comparable, les cinq années qui viennent de s'écouler (2014-2018) présentent un niveau d'investissement du bloc communal inférieur de 15 % à la période 2008-2012, de 7,5 % à la période 2001-2005, mais supérieur de 15 % à celle de 1995 à 1999 (*graphique 5*).

GRAPHIQUE 5 – DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES ET GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE SUR LES QUATRE DERNIERS MANDATS



* Années d'élections municipales.

Sources : traitements OFGL, données DGCL à partir de DGFIP. Budgets principaux. Euros constants 2018 à partir du prix FPCE, source Insee.

Ces écarts ne devraient être que marginalement impactés par l'évolution qui sera constatée en 2019, dernière année pleine du mandat actuel.

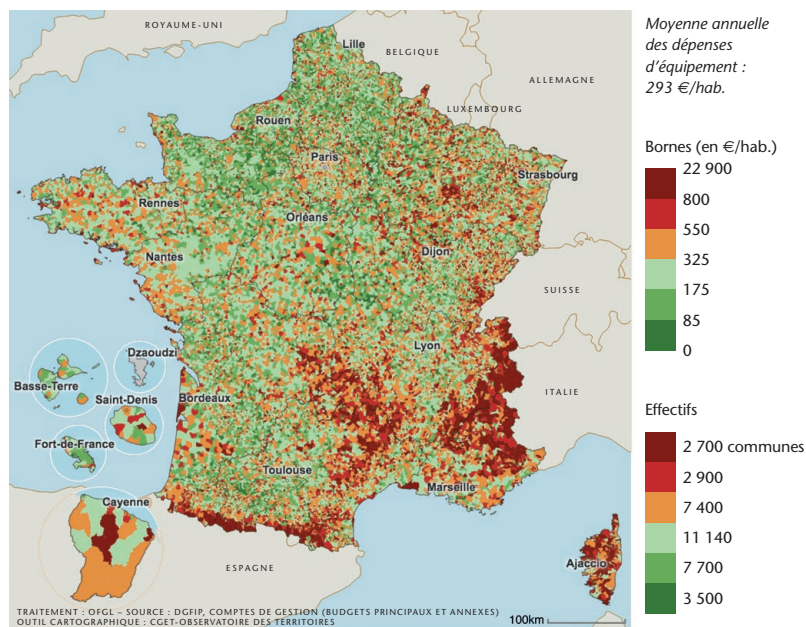
Au final, la mandature 2014-2019 devrait se caractériser, sur le plan des investissements réalisés, par un niveau global d'investissement très modéré au regard des deux cycles précédents, principalement en raison des forts replis en début de mandat que la reprise de fin de cycle, décalée d'un an et d'ampleur « classique », ne parvient pas à compenser.

4. Disparités individuelles¹

Les disparités de dépenses d'équipement des communes sur la période 2014-2017 sont importantes (cf. carte ci-dessous). Ces dépenses sont en moyenne de 293 € par habitant et par an, mais varient de 0 à 22 900 €/hab, traduisant des situations pouvant être très différentes d'une commune à l'autre. Pour plus de 11 000 d'entre elles, les dépenses moyennes annuelles d'équipement étaient inférieures à 175 €/hab. ; pour plus de 13 000, elles étaient supérieures à 325 €/hab.

Si certaines situations sont déjà connues comme étant généralement des facteurs de dépenses d'équipement par habitant plus élevées (petites communes, communes touristiques, communes de montagne), celles-ci n'expliquent pas à elles seules les disparités existantes. De ce fait, une analyse plus poussée avec un recours à la modélisation économétrique peut être privilégiée afin d'estimer l'impact de différentes variables, tout en neutralisant l'effet des autres. Une telle méthode rend possible la comparaison des communes entre elles en tenant compte simultanément de leurs caractéristiques (financières, économiques, démographiques, géographiques), et ce afin de faire ressortir l'effet « propre » de chaque facteur explicatif de l'investissement (raisonnement « toutes choses égales par ailleurs »).

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2014-2017, MOYENNE ANNUELLE EN €/HAB.



1. Cette partie sur les disparités individuelles reprend essentiellement les éléments du *Cap sur...* n° 6 publié par l'OFGL en janvier 2019, intitulé « L'investissement des communes et intercommunalités depuis 2014 », disponible au lien suivant : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collection-cap-sur-lofgl>

L'analyse porte sur les **dépenses d'équipement moyennes annuelles, par habitant, sur la période 2014-2017** (budgets principaux et annexes), pour les communes de France métropolitaine (hors Paris) et des DOM (hors Mayotte)¹.

Les modèles testés incorporent un certain nombre de facteurs pouvant avoir un impact sur les dépenses d'équipement communal. Sont notamment étudiées des variables ayant trait à l'environnement des communes (dépenses d'équipement du groupement, subventions d'équipement versées par le département sur son territoire², être une commune de montagne ou touristique, etc.), à leurs besoins (stock d'immobilisations par habitant en 2013, longueur de voirie, population, etc.), à leur situation financière initiale (taux d'épargne brute, capacité de désendettement, etc.) et enfin à leur richesse ou à la mobilisation fiscale (potentiel fiscal et taux de taxe d'habitation en 2014). L'angle d'approche est davantage celui de la situation financière des communes que celui de leurs moyens de financement, problématique déjà abordée dans plusieurs études³.

La liste des variables explicatives testées n'est pas exhaustive, certains facteurs n'ayant pas pu être pris en compte (variables politiques, événements exceptionnels, aménagements d'envergure nationale, changements institutionnels...). De plus, une part relativement conséquente des dépenses d'équipement peut dépendre de préférences locales qu'il est difficile de capter dans un modèle économétrique. Au total, les modèles expliquent entre 36 % et 41 % des disparités de dépenses d'équipement communales. Pour autant, les résultats obtenus permettent d'**affiner notre connaissance des facteurs explicatifs des écarts observés dans les politiques d'investissement locales**. À cet égard, les principales conclusions pouvant être tirées des modèles réalisés sont les suivantes :

– la **situation financière initiale** (2013), qu'elle soit approchée par le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement, l'épargne nette ou la trésorerie par habitant, a un impact sur les dépenses d'équipement des communes sur la période 2014-2017. La **capacité à s'autofinancer** et

1. Les nombreuses évolutions institutionnelles ayant eu lieu sur la période d'étude (fusion d'EPCI à fiscalité propre, changements de périmètre, etc.) rendent difficile la consolidation des dépenses entre municipalités et groupements à fiscalité propre. Un raisonnement à l'échelle des communes, qui représentent tout de même près de 70 % des dépenses d'équipement du bloc communal, a ainsi été privilégié. Par ailleurs, l'impact potentiel de la présence des EPCI sur l'investissement communal a été contrôlé par le biais de deux variables (dépenses d'équipement de l'intercommunalité sur son territoire, coefficient d'intégration fiscale).

2. Le nombre de régions étant relativement faible, les subventions d'équipement versées par ces dernières sur leur territoire ne sont pas incorporées dans l'analyse. En effet, un nombre conséquent de communes aurait eu des valeurs identiques (une valeur par région), conduisant à une variable peu « discriminante ».

3. Cf. Caisse des dépôts, « Impact des dotations de l'État sur l'investissement des collectivités : une approche économétrique (2001-2013) », septembre 2015 ; Cour des comptes, « Concours financiers de l'État et disparités de dépenses des communes et de leurs groupements », octobre 2016 ; DGCL, *BIS* n° 127, « L'investissement des communes et son financement », décembre 2018. Les première et troisième études analysent notamment l'impact des dotations reçues par l'État sur l'investissement local. La seconde (dont la partie économétrique résulte d'une collaboration entre la Cour et Matthieu Leprince, professeur des universités) analyse l'impact des effets « charges » et des effets « ressources » sur la dépense locale totale.

à disposer de marges de manœuvre est donc souvent un préalable à la décision d'investir ;

- le **stock d'immobilisations de 2013** influence les dépenses d'équipement par habitant réalisées par les communes entre 2014 et 2017. Même si ce stock nécessite des précautions d'utilisation¹, il résulte bien des efforts consentis précédemment et est également un indicateur d'une « culture de l'investissement ». Plus il est important, plus l'investissement sera fort : une commune ayant un stock d'immobilisations en 2013 supérieur de 10 % à celui d'une autre commune autrement similaire en tous points aura des dépenses d'équipement par habitant plus élevées d'environ 6 %. Ce résultat démontre ainsi que **l'ampleur des investissements passés est une source d'un besoin actuel et d'un investissement de renouvellement**. Ce constat est renforcé par le fait que l'étude porte sur le début de la mandature communale, période plus propice aux gros travaux d'entretien qu'aux équipements nouveaux dont la maturation est plus longue ;
- le **potentiel fiscal** est généralement un facteur impactant positivement les décisions d'investissement. Cette variable peut refléter la **richesse** de la collectivité : plus cette dernière a des bases abondantes, plus le financement de ses dépenses sera facilité. Le potentiel fiscal peut aussi traduire un **besoin** : une base économique imposable élevée révèle généralement une forte présence d'entreprises, ce qui peut engendrer des besoins particuliers en termes d'aménagements par exemple, et donc des dépenses d'équipement plus importantes ;
- **l'effort d'investissement de l'intercommunalité** (dépenses d'équipement du groupement sur son territoire) a un **effet minorant sur celui des communes**, sauf pour les plus petites d'entre elles (200 habitants et moins). Pour ces dernières, les projets intercommunaux ne semblent pas se substituer à un équipement porté par la commune. Pour les autres, l'effet minorant existe mais reste modéré, ce qui peut en partie s'expliquer par l'existence de nombreuses « intercommunalités de projet », qui proposent des biens et services complémentaires à ceux offerts par les communes, limitant ainsi la substitution entre les deux échelons.

Des éléments complémentaires peuvent être apportés sur le **lien dynamique entre situation financière et niveau d'équipement**.

En moyenne, 63 % des communes ayant le plus investi sur la période 2014-2017 (dépenses d'équipement supérieures à 325 € par habitant et par an) affichent une dégradation de leur situation financière, initialement très majoritairement satisfaisante (et qui le reste de manière générale : la proportion des communes en situation fragile ou dégradée est de 24 % en 2017 contre 15 % en 2013).

À l'inverse, 62 % des communes ayant peu investi ont amélioré leur situation au cours de la période.

En 2018, les dépenses d'équipement des communes ayant amélioré leur situation entre 2013 et 2017 sont supérieures de 16,4 % à leur

1. Cf. direction des études de La Banque Postale, *Accès territoires*, n° 6, « Le patrimoine des collectivités du bloc local », décembre 2018.

moyenne 2014-2017 (contre + 6,4 % pour l'ensemble des communes). Sont notamment concernées les communes qui avaient peu ou moyennement investi sur les premières années de la mandature, avec respectivement un écart de 52 % et de 20 % des dépenses d'équipement entre 2018 et la moyenne antérieure. Pour les communes qui avaient un investissement élevé, le niveau de 2018 est, lui, comparable au niveau moyen des années précédentes (+ 1 %).

L'amélioration de la situation financière et, surtout, le niveau d'investissement réalisé sur le début du mandat, constituent donc des facteurs explicatifs des niveaux individuels observés en 2018.

Le constat se retrouve sur les proportions de communes ayant des investissements en 2018 supérieurs à la moyenne 2014-2017 : 43,5 % en moyenne, mais 49 % pour celles ayant amélioré leur situation financière (35 % quand elles avaient fortement investi sur le début de mandat, 48 % pour celles qui avaient moyennement investi et 58 % pour celles qui investissaient peu).

Pour en savoir plus

www.ofgl-capsur.fr, Cap sur la data de l'investissement public local.